RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction de 32 logements individuels de type PLS "Résidence Des Artistes" - La Convenance - Commune de Sainte-Marie - RELANCE

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 30 novembre 2026 à 12:00 (heure locale)

Société d'Equipement du Département de la Réunion
53, rue de Paris
BP 40172
97464 Saint-Denis

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Construction de 32 logements individuels de type PLS "Résidence Des Artistes" - La Convenance - Commune de Sainte-Marie RELANCE DE LOTS : LOT N°9 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM LOT N°12 - PLOMBERIE-SANITAIRES
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.4 - Variantes exigées 6
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.6 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 7
3.1 - Maîtrise d'œuvre 7
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.3 - Contrôle technique 7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Présentation des variantes 11
6.3 - Présentation des variantes exigées 11
6.4 - Visites sur site 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 12
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Construction de 32 logements individuels de type PLS "Résidence Des Artistes" - La Convenance - Commune de Sainte-Marie - RELANCE

La présente consultation a pour objet les travaux de construction nécessaires à la réalisation de 32 logements individuels, de type PLS, en rez-de-chaussée et R+1, en bande, d'une surface de plancher créée de 2 808 m².
Lieu de réalisation : La Convenance à Sainte-Marie
RELANCE DE LOTS :
LOT N°9 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N°12 - PLOMBERIE-SANITAIRES

Lieu(x) d'exécution :
50 rue de la Convenance
La Convenance
Commune de Sainte-Marie
97438 Sainte-Marie

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
09	Menuiseries extérieures aluminium - RELANCE
12	Plomberie sanitaire - RELANCE

A noter que l'opération « Résidence les Artistes » est décomposée en 14 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement -VRD - Espaces verts
02	Gros-Œuvre
03	Charpente - Couverture - Bardage
04	Etanchéité
05	Revêtements durs
06	Cloisons sèches - Faux plafonds
07	Menuiseries bois
08	Escaliers bois
09	Menuiseries extérieures aluminium - RELANCE
10	Peinture - Sols souples/Nettoyage
11	Electricité CF/cf

12	Plomberie sanitaire - RELANCE
13	Eau chaude solaire
14	Basse tension

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles
45211340-4	Travaux de construction d'immeubles collectifs

Lot(s)	Code principal	Description
09	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
09	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
09	44220000-8	Menuiserie pour la construction
12	45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires
12	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
12	39715300-0	Équipement de plomberie
12	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
12	45330000-9	Travaux de plomberie

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est demandé un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour des raisons de solidarité financière.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
09	Variantes autorisées à proposer uniquement si cela conduit à une économie financière par rapport à la solution de base
12	Variantes autorisées à proposer uniquement si cela conduit à une économie financière par rapport à la solution de base

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Variantes exigées

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet pour les deux lots concernés par la présente relance de consultation.

A noter que l'opération « Résidence les Artistes » prévoit les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
01	PSE VRD 1	Suppression apport de terre végétale des jardins privatifs	Suppression de l'apport de terre végétale dans les jardins privatifs
06	PSE 1 - CLOISON	Habillage des gaines des séchoirs	Cf. CCTP du lot concerné, en page 8/8
07	PSE 1 - MEN BOIS	AMÉNAGEMENT BAS DES CUISINE	Cf. CCTP du lot concerné, en page 11/11
07	PSE 2 - MEN BOIS	AMÉNAGEMENT HAUT DES CUISINE	Cf. CCTP du lot concerné, en page 11/11
11	PSE 1 - ELECT	Mise en œuvre de brasseurs d'air dans les séjours	Se reporter au CCTP du lot concerné en pages 22 & 23/28 Mise en œuvre de brasseurs d'air y/c commandes, câblages, … dans les séjours.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BRACHET
Résidence Perle de Corail 2
359 rue du Général LAMBERT
97436 SAINT-LEU
Tél. : 0262 24 53 67
Courriel : secretariat@latelierbrachet.com

Elle est représentée par : M. BRACHET.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de Base Loi MOP + mission OPC, avec récolement des documents nécessaires à la Commission de Sécurité et d'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et élaboration des dossiers pour toutes autorisations administratives.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SARL OC DIDES
14 Allée des Zinnias
97490 SAINTE CLOTILDE
RÉUNION
Tél. : 0262213196
Courriel : dides.groupe@dides.fr

Le contrôleur technique est représenté par : M. LEVENEUR.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
Mission de base : L, P1, F, Pv, S, Ph, Th, Hand, HYSh Missions complémentaires : Attestations de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

IMPULSION INGENIERIE
Appt 9 Résidence Verts Prés
33 rue Malartic 97400 SAINT DENIS RÉUNION
Tél. : 0262 37 34 13
Courriel : impulsion-ing@impulsion-id.fr
Le coordonnateur est représenté par : M. BREVIERE.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Prêts CDC

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Rapport initial du contrôleur technique
- Permis de construire
- Les plans
- Rapport de sol
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats appliquant ce principe pourront toutefois indiquer dans leur dossier de candidature la consultation valide à laquelle l'acheteur pourra se référer pour récupérer les pièces.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
L'état des prix forfaitaires	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
Le site est libre d'accès. L'entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux pour établir son offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de GMT+04:00. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SEDRE - Direction du Développement
53 Rue de Paris

BP 40172
97464 Saint-Denis Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : standard .zip ; Adobe® Acrobat®.pdf ; Rich Text Format.rtf ; .doc ou .xls ou .ppt ; .odt, .ods, .odp, format ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png
Pour faciliter l'ouverture des plis et le traitement de votre candidature, l'ensemble des fichiers PDF transmis doivent pouvoir être ouverts sans erreur avec le logiciel Adobe Reader DC ou version ultérieure.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 30 novembre 2026 à 12:00 (Heure locale)

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-L'organisation et l'encadrement : Indication sommaire la durée prévisionnelle des tâches, Outils de gestion du chantier, Composition & Organigramme des équipes, Personnels encadrant avec CV et durée de présence, Installation et Sécurité de chantier	*13.0*
2.2-La qualité des matériels : indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants, (sur fiche technique : Performances, Puissances, Consommations, Qualité des matériaux, ...	*13.0*
2.3-Gestion des nuisances de chantier (contre le bruit, la poussière, circulation d'engin, gestion des EP, ...)	*4.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement (Gestion, valorisation et traçabilité des déchets + Choix des matériaux et performance environnementale + Transport et logistique + Certification/Label)	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Critère « valeur technique » : La valeur technique des offres sera jugée sur la base du mémoire technique. La note de la valeur technique de chaque candidat sera obtenue par la somme des notes des sous-critères.

Critère « Performances en matière de protection de l'environnement » : Les performances en matière de protection de l'environnement des offres seront jugées sur la base du mémoire technique.

La note finale sera obtenue en additionnant la note de prix (P), la note sur la valeur technique (VT) et la note de performance en matière de protection de l'environnement (PENV).

La note finale est la suivante : la note finale sur 100 sera attribuée à chaque candidat selon la formule suivante : Note finale = Note VT + Note PENV + Note P.

Classement des candidats : les offres sont classées par ordre décroissant. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera retenu.
En cas d'égalité d'offres sur la note finale, la meilleure note obtenue dans le critère à plus forte pondération prévaudra.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.
A l'issue de ce classement, la SEDRE :
- soit choisira l'offre la plus avantageuse telle qu'elle ressort de ce premier classement, sans négociation,
- soit, si elle le souhaite, se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats, à l'issue de laquelle elle choisira l'offre économiquement la plus avantageuse telle qu'elle ressort du classement des offres négociées.

La négociation, si elle a lieu, se fera dans les conditions suivantes :
Tous les éléments de l'offre peuvent être négociés. Néanmoins, la négociation ne peut conduire à modifier substantiellement les caractéristiques ou les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. La négociation, si elle a lieu, sera réalisée dans des conditions de stricte égalité entre les candidats. Elle s'effectuera par courrier transmis via la plateforme de dématérialisation ou si nécessaire par audition du candidat (ou de son représentant dûment habilité). Les candidats seront informés par courrier transmis via la plateforme de dématérialisation des modalités d'organisation de la négociation. Ce courrier pourra, le cas échéant, indiquer les questions ou les éléments sur lesquels le pouvoir adjudicateur souhaite obtenir les informations. Après négociation, la SEDRE choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Saint-Denis-de-La-Réunion
5 avenue André Malraux
BP 338
97494 STE CLOTILDE CEDEX

Tél : 02 62 40 23 45
Télécopie : 02 62 40 23 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Judiciaire de Saint-Denis-de-La-Réunion
palais de Justice
5 avenue André Malraux
BP 338
97494 STE CLOTILDE CEDEX

Tél : 02 62 40 23 45
Télécopie : 02 62 40 23 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/